

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISÈRE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° : 20150928_12

WD 2408

OBJET : ADHÉSION À LA CHARTE DU PLAN AIR ÉNERGIE CLIMAT DE GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 39

Séance du : LUNDI 28 SEPTEMBRE 2015

Le Conseil Municipal de la VILLE D'ÉCHIROLLES, dument convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RENZO SULLI - MAIRE

PRÉSENTS :

M. SULLI - M. MONEL - M. CHUMIATCHER - MME ROCHAS - MME MADRENNES - M. BESSIRON - MME LEGRAND - M. ROSA - MME PESQUET - MME RABIH - M. LABRIET - MME DEMORE - MME MARCHE - M. GENEVOIS - MME SZCZUPAL - M. BOUALLALI - MME ADELISE - M. HERNANDEZ - MME BAYA-CHATTI - M. ZAIMIA - M. FARGE - MME GUILLOT - MME RUEDA - M. MANDHOIJ - M. JOLLY - M. SHEMATSI - MME VICENTE - M. LEROY - MME DESIRON - M. BERTHET - MME COLLET - M. LABELLE

POUVOIRS :

M. MAKNI A MME RABIH - MME BEKHEIRA A MME BAYA-CHATTI

ABSENTS :

M. BENGUEDOUAR - MME FIRMIN - M. LABIOD - MME CANESTRARI - M. CHAGNON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. ANASSE BOUALLALI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

Le compte rendu intégral de la présente délibération sera affiché à la porte de la Mairie.

Le Maire
Renzo SULLI

Piloté par l'agglomération grenobloise, le Plan Climat Local (PCL) a été lancé en mai 2005. Il rassemble des acteurs publics et privés s'engageant volontairement à contribuer à l'atteinte d'objectifs globaux pour répondre aux enjeux énergétiques et climatiques à l'échelle de l'agglomération grenobloise.

En accord avec son Agenda 21 et le volet « partenariat » de sa politique énergétique, la ville d'Échirolles est un des partenaires de la première heure du PCL. En 2005, elle signe la première charte visant à mettre en œuvre des actions pour lutter contre le réchauffement climatique.

En 2009, puis 2012 la ville d'Échirolles renouvelle sa collaboration en adhérant à la deuxième puis la troisième charte par laquelle les partenaires se fixent des objectifs quantitatifs :

- de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre,
- de diminution de leurs consommations énergétiques,
- de promotion des énergies renouvelables aux horizons,
- plus récemment de réduction de polluants atmosphériques.

En 2015, l'agglomération grenobloise accède au statut de Métropole et acquiert la compétence énergie. Le Plan Air Climat devient le Plan Air Énergie Climat qui fixe de nouveaux objectifs afin de répondre aux enjeux globaux aux horizons 2020, 2030 et 2050.

Année de référence : 2005	Emissions GES	Consommation d'énergie/habitant	Production d'énergie renouvelable (part de la production locale dans la consommation du territoire)	Emissions PM10	Emissions NOx
A l'horizon 2020	-35%	-30%	20%	-40%	-65%
A l'horizon 2030	-50%	-40%	30%		
A l'horizon 2050	-75%	-50%			

Pour atteindre ces objectifs, le plan air énergie climat est structuré autour de 6 axes d'action :

Axe 1 : aménager le territoire pour consommer moins et s'adapter au changement climatique

Axe 2 : diminuer la dépendance de l'habitat aux énergies fossiles en améliorant la qualité thermique des logements

Axe 3 : se déplacer plus sobrement en préservant la qualité de l'air

Axe 4 : consommer et produire localement en limitant l'impact sur l'environnement

Axe 5 : réduire l'impact du patrimoine et des services

Axe 6 : mobiliser les acteurs pour construire ensemble la transition énergétique

Conjointement au nouveau Plan Air Énergie Climat, une nouvelle charte pour la période 2015-2020 est proposée aux adhérents du Plan.

Les signataires de la charte peuvent s'engager sur 3 niveaux, conçus comme des étapes à franchir :

1. J'adhère au Plan Air Énergie Climat : ce niveau formalise l'appartenance du signataire au réseau des acteurs.

2. J'adhère et j'agis : ce niveau renforce les engagements du signataire en précisant ses actions prévues pour la période 2015--2020.

3. J'adhère, j'agis et je me fixe des objectifs quantifiés pour 2020 : ce niveau affermit les engagements en

- travaillant un plan d'actions Air Énergie Climat
- quantifiant certains objectifs prioritaires pour le Plan Air Énergie Climat

La ville d'Échirolles arrive en fin de cycle de son plan Énergie Climat et souhaite poursuivre son action en renouvelant son label Cit'ergie.

Le bilan effectué concernant les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques sur le territoire échirollois, montre que la ville va dans la bonne direction.

Pour le patrimoine communal, on constate notamment pour la période 2004-2013 :

- Une baisse de 27% des consommations d'énergie à surface égale des bâtiments communaux.
- Une baisse de 32% des émissions de Gaz à Effet de Serre.

Sur le plan territorial, on relève :

- Une réduction d'émissions de GES de 10% entre 2005 et 2012
- La part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique de la ville a déjà atteint les objectifs de 2020, à savoir 20%.

L'élaboration d'un nouveau plan d'action Énergie Climat pour la période 2015-2020 offre à la ville d'Échirolles l'opportunité de renforcer son dynamisme et de redéfinir des objectifs en adéquation avec les objectifs globaux fixés par la métropole.

Sachant que ce plan d'action sera finalisé début 2016, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer dans un premier temps au niveau 1 de la charte. Celui-ci consiste à :

- Prendre en compte le critère « émissions de gaz à effet de serre » et « émissions de polluants atmosphériques locaux » (notamment particules en suspension PM10 et oxydes d'azote NOx) dans l'ensemble de ses décisions.
- Inscrire son activité dans le projet de territoire de l'agglomération grenobloise pour 2020 selon les 6 axes structurants.
- Nommer un référent plan air énergie climat.
- Participer au forum semestriel et partager ses expériences.
- Reporter annuellement ses actions dans la fiche de suivi via l'Extranet et la partager en interne (conseil municipal, conseil d'administration...).
- Impliquer son personnel dans la démarche (formation, sensibilisation).
- Promouvoir le plan air énergie climat auprès de ses partenaires (habitants, clients, ...).

Dès le vote du nouveau plan d'action en 2016, la ville pourra alors s'engager au niveau 3 de la charte : J'adhère, j'agis et je me fixe des objectifs quantifiés pour 2020. Il s'agit d'affermir les engagements en :

- travaillant un plan d'actions Air Énergie Climat
- quantifiant certains objectifs prioritaires pour le Plan Air Énergie Climat

Il est donc proposé au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion de la ville d'Échirolles au Plan Air Énergie Climat métropolitain pour la période 2015-2020 en étant signataire de la charte d'engagement. La présente délibération porte sur le niveau 1 « j'adhère au Plan Air Énergie Climat ».

Le conseil municipal, entendu cet exposé,

- Vu le passage en commission Développement Durable - Patrimoine Bâti et des Espaces Publics du 16 septembre 2015,

Après avoir délibéré,

- Approuve l'adhésion de la ville d'Échirolles au Plan Air Énergie Climat pour la période 2015-2020 au niveau 1 : « j'adhère au Plan Air Énergie Climat »
- Autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document relatif à son engagement comme partenaire du Plan Air Énergie Climat 2015-2020 de la Métro.

Nombre de votants : 34

Votes POUR : 32

2 ABSTENTIONS de M. Alexis JOLLY et M. Mungo SHEMATSI du groupe Front National.

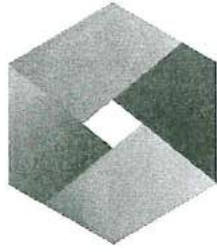
Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire
Renzo SULLI



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Renzo Sulli", is written over a horizontal line.



PLAN AIR ÉNERGIE CLIMAT
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Acquittement de la Préfecture

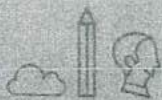
Reçu le: **01 OCT. 2015**

pour la période
2015-2020

CHARTRE D'ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

*Agissons
dare-dare !*





J'ADHÈRE AU PLAN **AIR ÉNERGIE CLIMAT** de la métropole grenobloise

PRÉSENTATION DU PARTENAIRE

Nom de la structure :

Adresse :

Nom du référent Plan Air Énergie Climat :

Tél. :

Courriel :

Type d'activité :

Nombre de salariés :



J'ADHÈRE AU PLAN AIR ÉNERGIE CLIMAT de la métropole grenobloise

LE PLAN AIR ÉNERGIE CLIMAT

Le Plan Air Énergie Climat est une démarche volontaire pour répondre aux enjeux globaux de l'énergie et du climat, et à l'enjeu local de l'amélioration de la qualité de l'air, avec des ambitions affirmées et partagées par les acteurs du territoire.

LE PLAN AIR ÉNERGIE CLIMAT SE FIXE LES OBJECTIFS SUIVANTS, AUX HORIZONS 2020, 2030 ET 2050

À L'HORIZON 2020

- Diminuer de 35% les émissions de gaz à effet de serre.
- Diminuer de 30% les consommations d'énergie par habitant.
- Atteindre une production d'énergie renouvelable sur le territoire de 20% par rapport à la consommation énergétique totale.
- Réduire de 40% les émissions de PM10.
- Réduire de 65% les émissions de NOx.

À L'HORIZON 2030

- Diminuer de 50% les émissions de gaz à effet de serre.
- Diminuer de 40% les consommations d'énergie par habitant.
- Atteindre une production d'énergie renouvelable sur le territoire de 30% par rapport à la consommation énergétique totale.

À L'HORIZON 2050

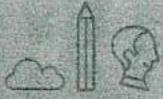
- Atteindre le facteur 4 pour les émissions de gaz à effet de serre, soit une division par 4 des émissions.
- Diviser par 2 les consommations d'énergie.

LES OBJECTIFS

	Emissions GES	Consommation d'énergie/habitant	Production d'énergie renouvelable (part de la production locale dans la consommation du territoire)	Emissions PM10	Emissions NOx
A l'horizon 2020	-35%	-30%	20%	-40%	-65%
A l'horizon 2030	-50%	-40%	30%		
A l'horizon 2050	-75%	-50%			

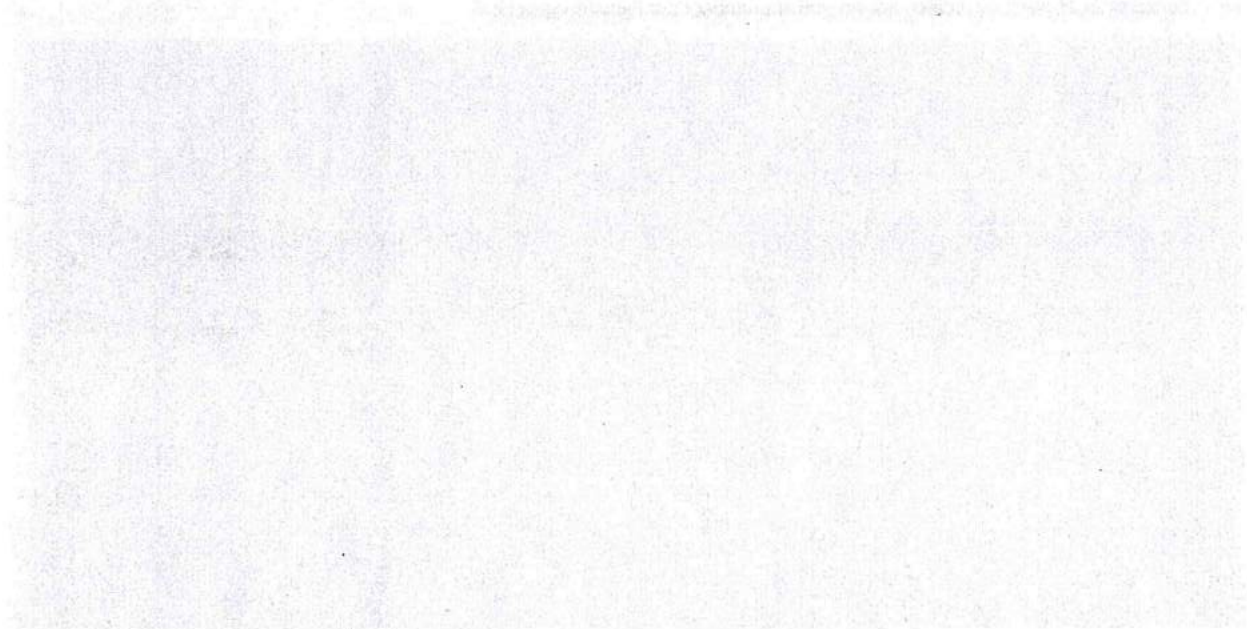
POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS, LE PLAN AIR ÉNERGIE CLIMAT EST STRUCTURÉ AUTOUR DE 6 AXES D'ACTION

- Axe 1 : aménager le territoire pour consommer moins et s'adapter au changement climatique
- Axe 2 : diminuer la dépendance de l'habitat aux énergies fossiles en améliorant la qualité thermique des logements
- Axe 3 : se déplacer plus sobrement en préservant la qualité de l'air
- Axe 4 : consommer et produire localement en limitant l'impact sur l'environnement
- Axe 5 : réduire l'impact du patrimoine et des services
- Axe 6 : mobiliser les acteurs pour construire ensemble la transition énergétique

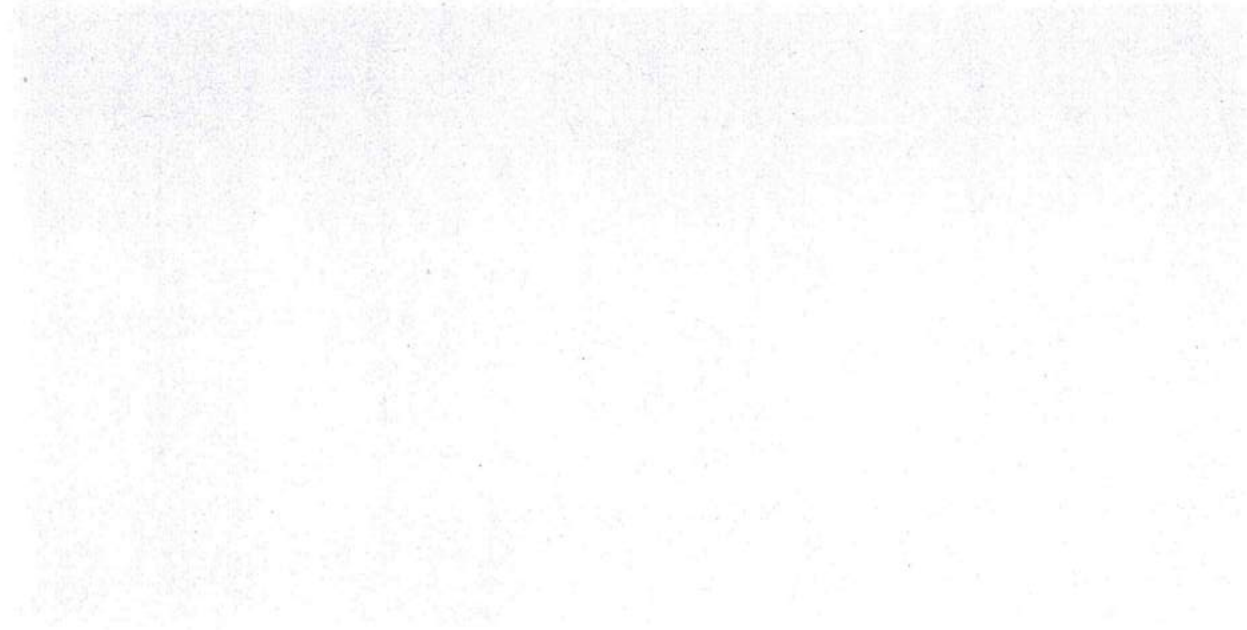


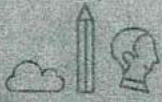
J'ADHÈRE AU PLAN **AIR ÉNERGIE CLIMAT** de la métropole grenobloise

Axe 2 : diminuer la dépendance de l'habitat aux énergies fossiles en améliorant la qualité thermique des logements :



Axe 3 : se déplacer plus sobrement en préservant la qualité de l'air :





J'ADHÈRE AU PLAN **AIR ÉNERGIE CLIMAT** de la métropole grenobloise

Axe 6 : mobiliser les acteurs pour construire ensemble la transition énergétique :



J'ADHÈRE AU PLAN AIR ÉNERGIE CLIMAT de la métropole grenobloise

3. J'ADHÈRE, J'AGIS ET JE ME FIXE DES OBJECTIFS QUANTIFIÉS POUR 2020

Le partenaire remplit déjà les engagements des niveaux 1 et 2.

Pour atteindre le niveau 3, il rédige un plan d'actions en amont qu'il annexe lors de la signature de la charte. Certains objectifs prioritaires pour le Plan Air Énergie Climat sont précisés.

POUR LE PATRIMOINE (obligatoire)

Le partenaire s'engage d'ici 2020 par rapport à l'année de référence 2014.

Le plan d'actions (en annexe) précise les objectifs de :

- Réduction de consommation d'énergie.
- Réduction d'émissions de CO₂.
- Réduction d'émissions de particules.
- Réduction d'émissions de NO_x.

Par ailleurs le partenaire précise qu'entre _____ et _____ il a déjà réduit de _____ % ses émissions de CO₂.

POUR LES AUTRES ACTIONS

Le plan d'actions (en annexe) précise par exemple, les objectifs de :

- Rénovation de X logements pour un bailleur.
- Intégration de X % de bio et local dans la cantine.
- Production de X % d'énergie renouvelable pour le territoire.
- Recrutement de X foyers pour le défi des familles à énergie positive.
- Mobilisation de X établissements pour le défi des écoles à énergie positive.
- etc...



J'ADHÈRE AU PLAN **AIR ÉNERGIE CLIMAT** de la métropole grenobloise

EN CONTREPARTIE DES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES, LA MÉTROPOLE S'ENGAGE À

- Piloter l'observatoire du Plan Air Énergie Climat chargé de suivre les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques du territoire.
- Assurer le développement du Plan Air Énergie Climat par la recherche de nouveaux signataires et la mise en oeuvre des actions de mobilisation des habitants.
- Organiser tous les 6 mois un forum du Plan Air Énergie Climat rassemblant l'ensemble des signataires.
- Assurer une assistance pour les partenaires : mise à disposition des outils de diagnostic et de suivi, diffusion d'informations, proposition de formation.
- Faire la promotion du Plan Air Énergie Climat et de ses partenaires à l'extérieur du territoire et auprès des habitants de la métropole.

Fait le

à

Signature

100